



## Modalités de règlement : des Impayés

### \*\*\*Nouveautés

#### Dans votre buraliste (bar, tabac...)

Dorénavant, vous avez la possibilité de régler vos impayés dans votre buraliste agréé affichant le logo Paiement de proximité.

Munissez-vous de votre avis de sommes à payer muni d'un QR code (impayés 2021 uniquement)

Les lieux à Noisy le Sec :

- 1 **LA PYRAMIDE**  
62 Rue JEAN JAURES  
93130 NOISY LE SEC
- 2 **LE MAGAGNOU**  
35 Avenue GALLIENI  
93130 NOISY LE SEC

Nouveau service « paiement de proximité »

**Pour payer en espèces\* : vos impôts, amendes, avis de cantine, de crèche, d'hôpital... rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo**

\* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Comment payer ?

- 1 Vérifiez que votre avis, comporte :
  - un QR code
  - la mention payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement
- 2 Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité

Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site [impots.gouv.fr/portail/paiement-proximité](http://impots.gouv.fr/portail/paiement-proximité)

Conseils Cités et Communauté de Communes de Noisy-le-Sec

Adresser toute correspondance à Monsieur le Maire

Hôtel de Ville de Noisy-le-Sec

Place du Maréchal-Foch  
93134 Noisy-le-Sec Cedex  
Tél. 01 49 42 66 00  
Fax : 01 48 43 70 96

[www.noisylesec.fr](http://www.noisylesec.fr)





### *Par carte bancaire,*

sur votre **Espace Famille**. [www.espace-citoyens.net/noisylesec](http://www.espace-citoyens.net/noisylesec)

Cliquez sur l'onglet **Facture puis dettes** :

Veillez-vous munir de votre avis de somme à payer dans lequel figure votre numéro de titre de recette.

### *Par règlement par chèque bancaire*

**Pour toutes les dettes antérieures à 2021.**

A la caisse du comptable chargé du recouvrement : veuillez rapporter dans ce cas l'avis des sommes à payer ou par voie postale, indiquez les références le n ° du titre de recettes au dos de votre règlement.

**Ci-dessous les coordonnées :**

la trésorerie de Rosny sous-bois  
5 rue de Lisbonne  
93 563 Rosny sous-bois cedex

### *Par mandat ou virement*

Sur le compte courant Banque de France du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable.

Libellez obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

**Dans votre intérêt, n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquittez.**

### *Ou en vous déplaçant à la trésorerie de Rosny sous-bois*

**5 rue de Lisbonne 93 563 Rosny sous-bois cedex**

**Horaires d'ouverture** : Lundi /mercredi/vendredi : 09h00 -12h30 / 13h30- 14h30.

**Téléphone** : 01 71 29 28 65

**Courriel** : [t093022@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:t093022@dgifp.finances.gouv.fr)

**Adresser toute correspondance  
à Monsieur le Maire**

**Hôtel de Ville de Noisy-le-Sec**

Place du Maréchal-Foch  
93134 Noisy-le-Sec Cedex  
Tél. 01 49 42 66 00  
Fax : 01 48 43 70 96

[www.noisylesec.fr](http://www.noisylesec.fr)

